

p.B. 13.61.Eg.

Confidentiel

g
la

Note pour Monsieur l'Ambassadeur Hegner

Algérie - Affaire Khider

Egypte - Affaire Cinetel

Lors de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 21 juin 1978, au sujet de l'affaire Khider, le procureur général du canton de Genève, M. Raymond Foëx, m'a laissé entendre qu'il souhaitait être tenu au courant des développements de cette affaire. Après le retour de notre mission exploratoire à Alger, j'ai donc repris contact avec lui. M. Foëx m'a reçu à Genève vendredi 29 septembre 1978, à 14 heures 30.

J'ai exposé longuement au procureur général du canton de Genève, à titre, bien entendu, strictement confidentiel et personnel, ce qui s'était passé depuis notre dernière rencontre. M. Foëx a pris note de ces informations et m'a déclaré, de son côté, qu'il n'avait rien appris de nouveau sur le déroulement de l'instruction pénale contre Mardam. Il s'est contenté de dire qu'il serait préférable, étant donné la gravité de la situation, que le juge d'instruction ne fasse pas de zèle! Il a encore ajouté que, si la Commission fédérale des banques retirait à la BCA l'autorisation d'exercer son activité bancaire, l'Etat algérien, qui se considère propriétaire de la banque, pourrait toujours recourir au Tribunal fédéral!

M. Foëx a profité de l'occasion pour revenir sur une autre affaire, qui pèse depuis plusieurs années sur nos relations avec l'Egypte: l'affaire CINETEL. Il serait trop long

de vous exposer ici les tenants et les aboutissants de cette sombre affaire. En bref, sur un différend opposant la société CINETEL à l'Etat égyptien pour le non-paiement du prix de location de films loués à la télévision égyptienne, est venue se greffer une procédure pénale instruite par un juge de Genève à la suite d'une plainte déposée, pour faux, usage de faux, etc. par le directeur de CINETEL, M. Bichara, contre de hauts fonctionnaires égyptiens. Le déroulement de cette procédure pénale nous a obligés à intervenir à plusieurs reprises auprès de la justice genevoise comme suite à des protestations émanant du Ministère égyptien des affaires étrangères. Le juge d'instruction avait, en effet, exigé la comparution personnelle de ces hauts fonctionnaires (de la Banque centrale d'Egypte notamment), en menaçant d'envoyer, si nécessaire, des mandats d'arrêt internationaux exécutoires sur le territoire des pays membres d'Interpol!

M. Foëx m'a annoncé qu'il avait reçu récemment la visite de Me Thierry Du Pasquier, avocat de la société CINETEL, qui lui a fait part de son intention de relancer l'affaire. Me Du Pasquier craint en effet que l'action pénale ne se prescrive du fait que le juge d'instruction laisse traîner les choses. Il se propose de recourir à la chambre d'accusation pour déni de justice et, en cas de besoin, d'alerter la presse. Les Egyptiens n'ont toujours pas payé. Ils n'ont pas exécuté la transaction qui a été conclue il y a plusieurs années. Me Du Pasquier est décidé à recourir à tous les moyens pour obtenir satisfaction. Il demande, de nouveau, une confrontation avec les personnalités égyptiennes en cause.

Le procureur général m'a demandé ce que nous pouvions faire. A l'époque, je l'avais prié de faire patienter le juge d'instruction en invoquant le fait que l'Ambassadeur d'Egypte à Berne s'occupait de l'affaire et pourrait peut-être essayer

d'arranger les choses. Il conviendrait dès lors de convoquer l'Ambassadeur El Erian pour lui rappeler cette affaire. Selon une récente communication de notre Ambassade au Caire, M. El Erian a reçu il y a peu de temps de nouvelles instructions à ce sujet.

J'ai promis à M. Foëx de le rappeler prochainement. Etant donné l'importance du rôle que le procureur général du canton de Genève joue dans l'affaire Khider et les excellentes relations que nous entretenons avec lui, il est éminemment souhaitable que je puisse lui donner des informations aussi rapidement que possible. J'ajoute que l'Ambassadeur Iselin et M. Kaufmann sont au courant de l'affaire CINETEL.



(Krafft)

Copies:

- M. l'Ambassadeur J. Martin
- M. l'Ambassadeur J. Iselin, p.s.i.
- M. H. Kaufmann
- M. le Ministre J. Zwahlen
- M. F. Nordmann
- KT
- Ambassade de Suisse, Alger, p.s.i.
- Ambassade de Suisse, Le Caire, p.s.i.